

LISTE DES REGROUPEMENTS MULTISECTORIELS ET SECTORIELS MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR, ET DE LEURS MANDATAIRES, MAI 1998

REGROUPEMENTS MULTISECTORIELS	MANDATAIRES ACTUELS	REGROUPEMENTS MULTISECTORIELS	MANDATAIRES ACTUELS
Coalition des tables régionales des organismes communautaires du secteur santé et services sociaux	Claudette Migneault, représentante (Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (ROCO SSS)) Lise Nantel, substitut (ROCL Laurentides)	Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles, secteur santé et services sociaux	Madeleine Lacombe, représentante (Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles, secteur santé et services sociaux) Serge Charbonneau, substitut (Regroupement des organismes de justice alternative du Québec)
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)	Roch Lafrance, représentant (MEPACQ) Monique Villeneuve, substitut (MEPAC Saguenay Lac St-Jean Chibougamau Chapais)	Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDC)	Claude Lapointe, représentant (Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNDC)) Lucie Hébert, substitut (CDC Brome-Missisquoi)
Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome	Guylaine Poirier, représentante (Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome) Martin Plourde, substitut (Mouvement québécois des camps familiaux)		
REGROUPEMENTS SECTORIELS	MANDATAIRES ACTUELS	REGROUPEMENTS SECTORIELS	MANDATAIRES ACTUELS
Secteur action bénévole	Pierre Riley, représentant (Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)) Lise Joly, substitut (FCABQ)	Secteur famille	Sylvie Lévesque, représentante (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)) Yves Lajoie, substitut (Regroupement inter-organismes pour une politique familiale (RIOPFQ))
Secteur alphabétisation populaire	Christian Pelletier, représentant (Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)) Suzanne Daneau, substitut (RGPAQ)	Secteur femmes	Nicole Lachaine Gingras, représentante (Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)) Lucie Bélanger, substitut (Relais-Femmes)
Secteur autochtones	Dolorès André, représentante (Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ))	Secteur jeunes	Vacance du poste, représentant Joanne Doucet, substitut (Regroupement des maisons de jeunes du Québec)
Secteur communications	Raymond Gagnon, représentant (Association des médias écrits communautaires du Québec) Roger Fritz-Rhéaume, substitut (Association des radios communautaires du Québec (ARCC))	Secteur logement	Robert Pilon, représentant (Fédération des locataires de HLM du Québec) Pierre Gaudreau, substitut (Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU))
Secteur consommation	Colette Girard Riffou, représentante (Centre de recherche et d'information en consommation de Port-Cartier - Coalition des associations de consommateurs) Monique Villemare, substitut (Fédération des associations coopératives d'économie familiale (FACEF))	Secteur loisirs	Normand Robert, représentant (Pavillon d'éducation communautaire, Hochelaga-Maisonneuve) Raymond Bonneau, substitut (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs (FQCC))
Secteur défense des droits	Liane Flibotte, représentante (Association des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (ATTAQ)) Francine Nemeh, substitut (La Ligue des droits et libertés)	Secteur personnes handicapées	Steve Leblanc, représentant (Regroupement d'organismes de promotion pour les personnes handicapées Région Mauricie) Chloé Serradori, substitut (Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN))
Secteur éducation à la solidarité internationale	Gervais L'Heureux, représentant (Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)) Bernard Bohmert, substitut (Comité régional d'éducation au développement international de Lanaudière (CRÉDIL))	Secteur réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles	Stephan Reichhold, représentant (Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (TCMR)) Rose-Marie Mayetela, substitut (Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS))
Secteur environnement	Gabrielle Pelletier, représentante (Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)) Karel Ménard, substitut (Front commun pour une gestion écologique des déchets)		



Comité de coordination: Nicole Lachaine Gingras, Roch Lafrance, Sylvie Lévesque, Stephan Reichhold
Supervision et révision: Marie Leclerc, coordonnatrice du Comité aviseur
Textes: Irène Le Bot, Marie Leclerc (supplément)
Mise en page et impression: Atelier Québécois offset inc.

Le contenu de cette publication est sous la responsabilité du Comité aviseur de l'action communautaire autonome

Comité aviseur de l'action communautaire autonome
4205, St-Denis, bur. 326
Montréal (Québec) H2J 2K9
Téléphone: (514) 845-6386
Télécopieur: (514) 281-1859
Courriel électronique: comavis@cam.org

Numéro 3 juin 1998

La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Juin 1998

2^e édition

ÉCHOS DU COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

numéro 3

BULLETIN D'INFORMATION

Juin 1998

DES NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 1998

Le 18 avril dernier, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome accueillait au Centre des congrès de Rosemont, à Montréal, plus de 140 personnes issues de regroupements et d'organismes nationaux et régionaux, venues participer à l'Assemblée extraordinaire des organismes québécois d'action communautaire autonome sur la future politique gouvernementale.

Après un bref rappel des travaux accomplis par le Comité aviseur depuis la Rencontre nationale de 1996 jusqu'à aujourd'hui, Sylvie Lévesque, porte-parole et membre du Comité aviseur, a présenté les principaux enjeux des deux documents soumis à l'assemblée: la Déclaration commune ainsi que la proposition de rôle et de stratégie du Comité aviseur.

DES DÉBATS ANIMÉS

Le travail de la journée représentait un véritable tour de force pour les participantes et les participants. Ils ont cependant relevé le défi et débattu d'arrache-pied pour dégager les éléments d'une déclaration commune concernant la future politique gouvernementale. Cet exercice de démocratie à 140 a permis d'outiller le Comité aviseur face aux enjeux de la démarche gouvernementale articulée autour de quatre grands axes: la reconnaissance, le financement, l'approche territoriale et les structures de représentation.

Sur le premier axe, on a réitéré avec force les principes de la Recommandation d'ensemble de novembre 1996 concernant plus particulièrement l'autonomie et la nature de l'action communautaire. La reconnaissance de ces principes est fondamentale et doit constituer la base de la future politique gouvernementale. Par ailleurs, on reconnaît que si l'action communautaire autonome peut contribuer à la lutte à l'exclusion, elle ne saurait être cantonnée à cette seule finalité.

Sur la question du financement, on s'entend pour dire que le gouvernement doit reconnaître le droit des organismes à un accès à des sources de financement variées. C'est pourquoi le mouvement communautaire refuse catégoriquement toute idée de normaliser les interventions des organismes vers un guichet unique. D'autre part, la reconnais-

sance de la mission des organismes doit s'appuyer sur un financement de base stable et adéquat. Si ces points ont fait l'unanimité et ont été adoptés sans grande discussion, les positions sur l'approche territoriale et sur les structures de représentation ont fait l'objet de débats très animés mais on est tout de même parvenu à plusieurs consensus.

Ainsi, de l'avis des participantes et participants, l'approche territoriale ne doit pas être traitée dans la future politique. Il est clair pour tous que la régionalisation ne doit pas servir de prétexte au gouvernement pour restructurer le mouvement communautaire autonome en fonction d'une décentralisation qui paraît principalement guidée par les restrictions budgétaires. Finalement, la future politique devra reconnaître et financer les structures de représentation dont se sont dotés les organismes d'action communautaire autonome. Par contre, on rappelle que pour assurer une meilleure réponse aux besoins et aux priorités des organismes, la politique gouvernementale doit être portée par une structure gouvernementale responsable à l'égard de l'action communautaire autonome. Cela implique que cette structure puisse jouer un rôle majeur au sein de l'appareil d'État.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE FRANCHIE

À la fin de la journée, l'Assemblée s'est entendue pour donner un mandat de négociation au Comité aviseur afin que celui-ci agisse à titre de représentant et mandataire des organismes d'action communautaire autonome tant sur les questions reliées à la future politique gouvernementale que face aux programmes d'aide financière du Fonds d'aide du SACA. C'est à ce titre qu'il doit assurer un rôle-conseil auprès de la ministre responsable de l'Action communautaire autonome. La

Déclaration commune (cf supplément) qui servira de base aux négociations avec le gouvernement a été adoptée. On s'est entendu, par ailleurs, sur la stratégie du Comité aviseur face à la démarche gouvernementale. Cette stratégie implique une participation conditionnelle à la démarche gouvernementale, notamment à d'éventuels comités de travail bi-partites. Elle nécessite aussi une information, une sensibilisation et une mobilisation des organismes d'action communautaire autonome.

C'est tout un mandat qu'on proposait aux participantes et participants, rappelant par plusieurs aspects la Rencontre nationale de novembre 1996. Malgré un programme de la journée bien rempli, les efforts communs des organismes et des personnes présentes ont permis au Comité aviseur de se doter d'une base de revendication afin de faire connaître les positions du mouvement communautaire autonome à l'égard de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement. Le Comité aviseur est maintenant en mesure de franchir les prochaines étapes pour obtenir une politique qui vienne répondre aux priorités des milieux communautaires autonomes.

SOMMAIRE

Des nouvelles de l'Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998	1
Que s'est-il passé depuis la Rencontre nationale des 14 et 15 novembre 1996	2
La démarche gouvernementale: Vers une politique de reconnaissance et de financement	3
Perspectives	3
EN BREF Structuration et nouveaux secteurs	3
Liste des membres du Comité aviseur	4
SUPPLÉMENT La Déclaration commune	

QUE S'EST-IL PASSÉ

DEPUIS LA RENCONTRE NATIONALE DES 14 ET 15 NOVEMBRE 1996 ?

NOVEMBRE '96

- Rencontre nationale des représentantes et représentants du mouvement communautaire autonome et adoption de la Recommandation d'ensemble «Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome».

DÉCEMBRE '96

- Suite à la Rencontre nationale, la Recommandation d'ensemble est déposée le 19 décembre 1996 à la ministre Louise Harel, responsable de l'action communautaire autonome.
- Mise en place du Comité aviseur et nomination des personnes représentant chacun des 20 secteurs de l'action communautaire autonome.

PRINTEMPS '97

- Le Conseil des ministres confirme au Comité aviseur son rôle-conseil auprès de la ministre responsable.
- Parallèlement le Comité aviseur travaille à sa structuration et crée trois comités:
 - Composition et structuration
 - Attribution des fonds du SACA
 - Politique de reconnaissance
- Négociation avec le SACA des orientations concernant l'attribution des programmes d'aide financière.
- Sous l'égide du Comité ministériel de développement social, création d'un comité interministériel ayant pour mandat de faire le bilan de l'intervention gouvernementale en milieu communautaire. Il en découle le document «État de la situation de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires autonomes» qui sera soumis en novembre 1997 aux membres du Comité aviseur pour commentaires.

MAI '97

- Journée de réflexion du Comité aviseur (représentants et substitués) sur les enjeux de la politique gouvernementale pour le mouvement communautaire.

JUIN '97

- Le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), responsable de l'administration des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, met en place trois programmes d'aide financière:
 - Soutien à la défense collective des droits.
 - Soutien aux cibles prioritaires
 - Soutien à des projets de développement de l'action communautaire autonome
- Les programmes font l'objet de critiques importantes de la part du Comité aviseur. Si l'on constate un début d'appui au financement et à la consolidation des organismes, le Fonds ne constitue toujours qu'un Fonds de dépannage.

NOVEMBRE '97

- La ministre fait connaître le calendrier gouvernemental en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, incluant

une consultation directe des organismes communautaires.

- Tenue par le Comité aviseur d'un séminaire de trois jours dans le but d'élaborer des positions communes concernant les volets «reconnaissance» et «financement» de la future politique.

DÉCEMBRE '97

- Suite à la consultation des secteurs du Comité aviseur, il est décidé de participer de façon critique à la démarche gouvernementale. Les conditions de participation du Comité aviseur sont déterminées.

JANVIER '98

- Demande de la ministre au Comité aviseur de valider les outils de consultation, soient la liste des organismes qui seront consultés et le questionnaire.

FÉVRIER '98

- La liste des organismes sans but lucratif fournie n'est pas adéquate et le Comité aviseur demande une liste élaborée à partir des différents fichiers des ministères finançant les organismes d'action communautaire autonome.
- Une Assemblée extraordinaire du mouvement communautaire autonome est convoquée pour statuer sur les orientations à mettre de l'avant, ainsi que sur le rôle et la stratégie du Comité aviseur face à la démarche gouvernementale.
- Le Comité aviseur fait parvenir une lettre à la ministre demandant de surseoir à la consultation gouvernementale d'ici la tenue de l'Assemblée extraordinaire.

MARS '98

- Dépôt par la ministre d'un nouveau calendrier de travail tenant compte des délais de validation des outils et du report de la consultation gouvernementale.
- Le Comité aviseur fait parvenir à la ministre sa critique de «l'État de situation».

AVRIL '98

- Reconstitution des programmes de subvention du SACA pour 1998-1999. La demande du Comité aviseur de modifier le deuxième programme a été entendue. Celui-ci devient un programme plus général s'adressant aux organismes intervenant auprès des populations vulnérables.
- Le Comité aviseur s'enregistre sous le nom de «Comité aviseur de l'action communautaire autonome».
- Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998 des organismes québécois d'action communautaire autonome sur la future politique gouvernementale. Adoption de la Déclaration commune (cf supplément) ainsi que du rôle et de la stratégie du Comité aviseur.

MAI '98

- Rencontre avec la ministre responsable qui accepte de mettre en place un comité d'orientation de la démarche gouvernementale auquel participera le Comité aviseur sur une base bi-partite.

LA DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE

MAI 1998

VERS UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE FINANCEMENT DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTAPE PRÉALABLE (MARS À OCTOBRE '97)

Réalisation de «L'état de situation de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires autonomes». Comité interministériel.

PHASE 1 CONSULTATION (JANVIER À NOVEMBRE '98)

- Élaboration du questionnaire de consultation portant sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome, l'approche territoriale, la représentation du milieu communautaire
- Inventaire des organismes communautaires autonomes concernés par la consultation
- Consultation des organismes communautaires autonomes

PHASE 2 COMITÉ D'ORIENTATION (MAI '98)

- Mise en oeuvre du comité d'orientation composé des représentantes et représentants des ministères et organismes gouvernementaux concernés et de représentantes et représentants du Comité aviseur, sous la responsabilité du Secrétaire à l'action communautaire autonome. Le comité aura pour mandat de définir les grandes orientations et les grands axes de travail en vue de l'articulation de la politique gouvernementale et de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir, notamment la mise en place de comités de travail bi-partites ou l'or-

ganisation de sessions de travail thématiques.

- Réalisation des travaux portant sur diverses questions liées à la politique gouvernementale.

PHASE 3 RÉDACTION DU PROJET DE POLITIQUE (DÉCEMBRE '98 - HIVER '99)

- Élaboration du document d'orientation préliminaire et consultation du Comité aviseur.
- Dépôt d'un mémoire au Conseil des ministres
- Élaboration et rédaction du projet de politique

PHASE 4 CONSULTATION GOUVERNEMENTALE (FÉVRIER- MARS '99)

- Consultation des ministères et organismes gouvernementaux concernés par une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome

PHASE 5 LANCEMENT DE LA POLITIQUE (AVRIL '99)

- Publication et lancement de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome

Note: Suite au lancement de la politique, il pourrait y avoir une consultation gouvernementale dont la forme reste à préciser (ex: commission parlementaire).

PERSPECTIVES

Fort de la Déclaration commune adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire du 18 avril, le Comité aviseur se retrouve maintenant pourvu d'une position concertée des organismes d'action communautaire autonome face à la future politique gouvernementale. Après plusieurs mois de flottement de la part du gouvernement, le calendrier et les étapes de la démarche gouvernementale sont maintenant connus et les demandes du Comité aviseur se concrétisent.

Ainsi, lors de la rencontre du 11 mai dernier tenue avec la ministre Louise Harel, le Comité aviseur a obtenu la mise en place d'un comité orienteur chargé d'encadrer les travaux d'élaboration de la future politique gouvernementale. Ce comité orienteur serait composé de représentantes et représentants du gouvernement et de membres du Comité aviseur. Sa mise en place devrait permettre de sensibiliser les représentants des principaux ministères concernés aux priorités du mouvement communautaire autonome, de resituer la démarche gouvernementale vers l'adoption de la politique et d'intervenir sur l'approche des différentes thématiques qui y seront abordées. (cf Démarche gouvernementale) Les premières rencontres pourraient avoir lieu au mois de juin.

Par ailleurs, le financement du Comité aviseur a été confirmé pour 1998-1999. Sur la base du budget qui sera alloué, les membres du Comité aviseur entendent assurer une information régulière et systématique sur leurs activités auprès des organismes d'action communautaire autonome. Dans le but de soutenir la participation du mouvement communautaire aux travaux du Comité aviseur, le principe du financement d'une Rencontre nationale et de la tenue d'activités de consultation a aussi été reconnu. Le programme de travail du Comité aviseur s'annonce donc bien rempli pour les mois à venir.

En bref En bref En bref En bref En bref En bref

STRUCTURATION ET NOUVEAUX SECTEURS

Depuis novembre 1996, le Comité aviseur a reçu des demandes concernant la création de trois nouveaux secteurs au sein du Comité: justice, travail et éducation populaire ou éducation. Par ailleurs, d'autres organismes ont demandé à être rattachés au Comité aviseur. Le comité de structuration du Comité aviseur a été chargé d'analyser chacune des demandes dans la perspective de formuler des recommandations quant à la composition du Comité aviseur. Nous vous en donnerons bientôt des nouvelles.